

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 30/02/2014	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 30/02/2014	N° d'enregistrement F04114 P005
--	---	---

1. Intitulé du projet

Projet de réhabilitation d'une voie de chemin de fer touristique.

Phase 1: Repose de voie ferrée sur 4 000 m sur son ancienne plateforme entre Bar-le-Duc et Vaincourt (Meuse)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **ALTHUSER** Prénom **Jean-Michel**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **Association du Chemin de Fer Historique de la Vole Sacrée C.F.H.V.S**

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale **CHARBEY Michel**

RCS / SIRET **5 1 9 4 2 8 5 8 5 0 0 0 1 1** Forme juridique **Association déclarée**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
5°a	Repose de 4 000 m de voie ferrée (voie supérieure à 500 m)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Historique:

- Cette partie de la ligne Bar le Duc - Clermont en Argonne a été inaugurée en 1887.
- Fermeture à tout trafic en mai 1936.
- Dépose des rails par l'armée allemande pendant la 2ème guerre mondiale.
- Déclassement complet en 1946.
- Sur la partie concernée, la majeure partie de l'ancienne plateforme est occupée par un chemin forestier. Les ouvrages en terre, remblais et tranchées n'ont pas été modifiés.

Les travaux consistent en la repose de 4 000 m de voie ferrée à écartement métrique :

- Travaux de coupe de certains arbres gênants ou dangereux (affouage réalisé par l'ONF).
- Travaux de décapage de plateforme avec pose d'une sous couche en calcaire concassé.
- Travaux de reprofilage de fossés
- Travaux de repose de voie (rails, traverses bois, ballast)
- Aménagement de 13 passages à niveaux.

La durée des travaux est estimée à 6 mois, d'avril à juillet 2014.

4.2 Objectifs du projet

Réhabilitation d'une ancienne ligne de chemin de fer départemental meusien dans un but touristique faisant rouler la locomotive "SUZANNE", locomotive à vapeur de 1890, classée Monument Historique, restaurée et fonctionnelle.

Il s'agit de faire rouler un monument historique en tête d'un train historique sur un parcours historique, de faire redécouvrir son rôle durant la Grande Guerre de mettre en valeur les métiers de la forêt (scieurs de long, charbonniers, verriers) ainsi que la faune et la flore locales avec l'aide d'associations spécialisées du département.

Le projet est soutenu et financé par la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc Sud Meuse, le Conseil Général de la Meuse et sa Mission Histoire et le Conseil Régional de Lorraine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Repose de voie ferrée à écartement métrique sur l'emplacement de l'ancienne ligne reliant Bar-le-Duc à Verdun, entre Bar-le-Duc et Vaincourt.

Travaux consistant en:

- Coupes d'arbres ponctuelle : travaux effectués par affouagistes et par ONF.
- Décapage de l'ancienne plateforme (actuellement chemin forestier sur 90 % du parcours) avec engins type niveleuse et dessouchage avec engin type grignoteuse. Mise en décharge des matériaux décapés
- Pose d'une sous couche en calcaire concassé de 0.20 m d'épaisseur: transport et déchargement par semi remorques (environ 140 rotations prévues) sur la trace du parcours.
- Travaux de reprofilage des fossés de drainage
- Pose de voie métrique et d'appareils de voie, en rails Vignole sur traverses bois de réemploi sur ballast 25/50 mm de réemploi (0.10m sous traverses) utilisation de camions pour approvisionnement du matériel, montage de la voie avec pelle mécanique, acheminement ballast par train travaux composé d'un locotracteur diesel et de 2 wagons-ballastières.
- Création de 13 passages à niveau au croisement de chemins communaux et forestiers.

Travaux effectués de jour, 5 jours par semaine, horaires compris entre 7h00 et 18h00.

La Base travaux se situe en début de ligne, côté Bar-le-Duc.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation d'un chemin de fer touristique faisant rouler la locomotive "SUZANNE", locomotive à vapeur de 1890, classée Monument Historique, restaurée et fonctionnelle.

- Ouverture 60 jours par an, d'avril à septembre, les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés, et des circulations à la demande tout au long de l'année.
- Exploitation d'une seule rame à la fois
- 1 à 3 aller-retour Bar-le-Duc / Saint-Christophe par jour d'ouverture d'une rame tractée par la Suzanne
- Vitesse maxi d'exploitation 20 km/h
- Rame touristique constituée de 4 à 5 voitures baladeuses tractée par la locomotive Suzanne, fonctionnant au charbon ou au bois, d'une puissance de 60 cv.
- Rame contenant environ 100 touristes.
- Circulation épisodique d'une rame "maintenance" tractée par un locotracteur diesel.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a été soumis à aucune procédure administrative.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire répond à la procédure de demande d'examen au cas par cas, conformément au décret 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux et d'ouvrages d'aménagement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
longueur de la voie ferrée largeur de la plateforme surface totale de la ligne	4000 mètres 4,50 mètres 18 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 05° 08' 48" 7 Lat. 48° 47' 39" 9

Point d'arrivée : Long. 05° 09' 44" 1 Lat. 48° 49' 09" 8

Communes traversées :

BAR-LE-DUC (55)

FAINS-VEEL (55)

BEHONNE (55)

VAVINCOURT (55)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Phase 1: Repose de voie ferrée, Maîtrise d'ouvrage association C.F.H.V.S.

Phase 2 : Construction des bâtiments, accès, installations recevant du public, VRD, maîtrise d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération de Meuse Grand Sud.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Chemin forestier sur l'ensemble des 4 000 m sauf:

Pâturage sur 140 m

Jardin sur 210 m

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui **X** Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Bar-le-Duc approuvé le 28 mars 2013
POS de Fains-Veel approuvé le 29 décembre 2003
POS de Behonne approuvé le 31 août 2007
Pas de POS ni de PLU pour la commune de Vavincourt

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	Une station de redistribution (chambre à vannes) indiqué sur les cartes IGN "station de pompage" se situe à 500 m du début de la ligne. Cette station sert à répartir l'eau de Bar-le-Duc et des villages environnants pour la renvoyer vers la station de traitement de Behonne. Il n'y a donc pas de périmètres de protection associés.
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	Le projet lui-même est entré dans une démarche de reconnaissance par l'Unesco

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	Pour le fonctionnement de la locomotive à vapeur Consommation : 34 Litres/km soit pour un trajet aller-retour : 272 Litres Capacité de la locomotive : 3000 Litres
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Décapage de l'ancienne plateforme sur environ 20 cm d'épaisseur maximum et mise en décharge des matériaux
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Réalisation de la sous-couche en matériaux calcaire sur 20 cm d'épaisseur maximum et mise en place de ballast sur environ 10 cm d'épaisseur maximum sous les rails. Les ressources naturelles du sol et du sous-sol du site ne seront pas utilisées.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La voie sera posée sur la plateforme existante, aucun déblai ou remblai ne sera créé.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Espace agricole: traversé d'une pâture. Surface impactée: 140 m x 4.5 m = 630 m² Une convention sera signée avec le propriétaire et l'exploitant agricole.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En exploitation, bruit de circulation de la rame tractée par une locomotive à vapeur de 60 cv, 60 jours (et à la demande) par an à raison d'un à 3 allers retours par jour à une vitesse de 12km/h.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En exploitation, fumée de la locomotive à vapeur. Consommation de la locomotive : 6kg de charbon ou de bois par km. Soit 48kg pour un aller-retour
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Lors de la circulation du train.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐	☒	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☒	☒	☐	Combustion du charbon de bois ou du bois de la locomotive
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ Si oui, dans quel milieu ?	☒		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐	☒		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐	☒		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐	☒		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Cette demande concerne la 1ère phase, repose de voie ferrée, du projet complet de réhabilitation d'une voie ferrée à but touristique.

La 2ème phase, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc, Meuse Grand Sud, consistera en la construction des bâtiments, des quais, des VRD et de l'aménagement des accès et parking côté Bar-le-Duc:

- Gare de départ: Construction d'un quai, d'un bâtiment dépôt d'environ 240 m² et d'une billetterie de 25 m², VRD, aménagement d'un parc de stationnement sur une parcelle de 6 000 m².

- Arrivée côté Vavincourt, lieu dit ferme Saint Christophe. Construction d'un quai, d'un bâtiment exposition en bois d'environ 250 m², copie des baraques Adrian utilisées pendant la Grande Guerre. Aménagement d'un petit plan d'eau servant de réserve pour incendie (contenance 150 m³).

Travaux de la 2ème phase prévus à être réalisés en 2015 et 2016.

La mise en exploitation est prévue pour avril 2016.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans ce projet, il ne s'agit pas de créer une ligne mais bien de la réhabiliter, sa mise en oeuvre se fera sur le site initial et ne nécessitera pas la création d'une plateforme pouvant engendrant des travaux lourds. La coupe d'arbre sera ponctuelle et sera réalisée par l'ONF.

Le trafic envisagé sera de faible ampleur et saisonnier (1 à 3 aller et retour par jour, 60 jours par an et à la demande).

Par ailleurs le site se situe en zone boisée, loin des habitations.

Compte tenu de la faible ampleur du projet et de sa situation géographique, une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Bar-Le-Duc

le, 23 janvier 2014

Signature

Association "C.F.H.V.S."
Chemin de Fer Historique de la Vole Sacrée
55 ter, rue de Saint-Mihiel - 55000 BAR-LE-DUC
Tél. 03 29 45 53 04 - chfvs@chfvs.fr
TVA FR 70519426595 00011